



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq le onze avril à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt huit mars deux mille vingt cinq, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025CC8-5-41

**OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION
FINANCIERE RELATIVE A LA REALISATION ET AU FONCTIONNEMENT DE
L'AIRE DE GRAND PASSAGE TEMPORAIRE DE MONTBARTIER**

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel (pouvoir donné à O. RENAUD)
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth (pouvoir donné à JP TERRENNE)
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal (pouvoir donné à P. CHARPENTIER) : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie-Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphane
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard

	: M. RAUZY Jean (pouvoir donné à MB. MAERTEN)
Commune de MANSONVILLE	: Mme ESCUDE Vanessa
Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	: M. EURGAL Christian (pouvoir donné à F. FILLATRE)
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT CIRICE	: M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: Mme Marie-Dominique CHAPUS (en remplacement de C. BOISSEAU)
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel : Mme BRU Laetitia : M. GROUSSOU Bernard : Mme LAROUSSINIE Francine : Mme LE CORRE Christiane : M. LOPES Ernest (pouvoir donné à L. BRU) : Mme PERE Catherine : M. ZANIN Daniel : Mme HOHOL Elisabeth : M. ZMUDA Patrick : Mme FURLAN Josiane

Absents :

Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean
Commune de SAINT MICHEL	: M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services de la CC2R
Mme LEZIN Marie-Josée	: Responsable du Service de Gestion – Comptable de Valence d'Agen
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Territorial à la CC2R

Madame Vanessa ESCUDE a été désignée Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

2025CC8-5-41

**OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE
RELATIVE A LA REALISATION ET AU FONCTIONNEMENT DE L'AIRE DE GRAND
PASSAGE TEMPORAIRE DE MONTBARTIER**

Le Président rappelle que le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Tarn-et-Garonne, pour la période 2024-2029, préconise la création d'une aire de grand passage destinée aux gens du voyage, en capacité d'accueillir des groupes de 50 à 150 caravanes, afin de limiter les troubles à l'ordre public générés par les installations illicites en période estivale.

Dans l'attente de la réalisation de ces équipements pérennes, le schéma prévoit que des aires temporaires soient mises à disposition dès l'été 2024.

Pour cela, par arrêté du 4 mai 2024, le préfet de Tarn-et-Garonne a réquisitionné un terrain d'une superficie de 3,6 hectares appartenant à un propriétaire privé sur la commune de Montbartier (communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne).

Par courrier en date du 17 janvier 2025, le Préfet de Tarn-et-Garonne nous a adressé une convention de répartition financière reprenant les modalités de mutualisation sur lesquelles comme l'ensemble des EPCI du Département, nous avons donné un accord de principe.

Par courrier en date du 24 février dernier, la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne nous a communiqué le bilan des dépenses accompagné des états récapitulatifs et autres pièces justificatives.

Au vu du montant du reste à charge à répartir et de la clé de répartition calculée au prorata de la population municipale 2024, le montant de participation financière de la Communauté de Communes des Deux Rives s'élève à 4 657,94 € (7,16%).

Le Président propose donc :

- de l'autoriser ou son représentant à signer la convention annexée ;
- de décider d'inscrire au budget primitif principal 2025 la participation financière comme présentée ci-dessus ;
- de l'autoriser à signer ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention annexée ;

- de décider d'inscrire au budget primitif principal 2025 la participation financière comme présentée ci-dessus ;

- d'autoriser le Président à signer ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

Fait à Valence d'Agen, le 11 avril 2025

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

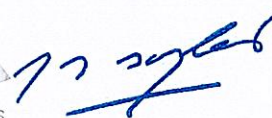
A Valence d'Agen, le 14 avril 2025

La secrétaire de séance
Mme le Maire de Mansonville

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Vanessa ESCUDE



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 24 AVR. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le 24 AVR. 2025

AR Préfecture

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE RELATIVE A LA REALISATION ET AU FONCTIONNEMENT DE L'AIRE DE GRAND PASSAGE TEMPORAIRE DE MONTBARTIER

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20250411-2025CC8_5_41-DE

Numéro d'acte : 2025CC8_5_41

Date de décision : 11/04/2025

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 8-5-0-0-0 (Domaines de competences par themes / Politique de la ville-habitat-logement)

Fichier acte : 2025CC8-5-41 APPROBATION
CONVENTION PARTICIPATION FIN
REALISATION FONCTIONNEMENT AIRE
GRAND PASSAGE MONTBARTIER.pdf

Fichier(s) annexes(s) : 2025CC8-5-41
Convention_EPCI_grand_passage_2024.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 24/04/2025 15:27:45

Date de réception de l'AR : **24/04/2025 15:27:57**